

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 23 novembre 2021 à 19 h 30  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA21 08 0500**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 23 novembre 2021, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Vana Nazarian – en virtuel  
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA21 08 0501**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 novembre 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 novembre 2021;
- 2.- De permettre la suspension la séance ordinaire de 20h04 à 20h22 pour la tenue de la séance extraordinaire.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0502**

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre et celui de la séance extraordinaire du 8 octobre 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre et celui de la séance extraordinaire du 8 octobre 2021 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0503**

Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA21 080366A, adoptée par le conseil d'arrondissement le 3 août 2021.

ATTENDU le sujet avec acte soumis relatif à un don non récurrent au montant de 500 \$, à la Fondation du cancer des cèdres, en hommage et à la mémoire de M. Alfred Giannetti, ancien conseiller de Saint-Laurent pour le district Leduc de 1990 à 2001.

ATTENDU qu'à la résolution numéro CA21 080366A, telle qu'adoptée en date 3 août 2021, une erreur administrative a été constatée au paragraphe No. 2;

ATTENDU que l'imputation de la dépense ne pouvait être effectuée tel que libellée audit paragraphe No. 2, qui mentionnait : « *D'imputer la dépense selon les informations financières*

contenues au sommaire décisionnel. », puisqu'aucun sommaire décisionnel n'a été rédigé à ce sujet ;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer le paragraphe No 2 pour qu'il se lise dorénavant comme suit : **2.- D'imputer la dépense à la clé comptable relative aux dons et octrois : 2430-0010000-304748-05803-61900-016491-000000-00000-00000**;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, la modification de la résolution numéro CA21 080366A adoptée lors de la séance ordinaire du 3 août 2021, en remplaçant le paragraphe No. 2 de ladite résolution CA21 080366A afin qu'il soit dorénavant libellé comme suit :

« **2.- D'imputer la dépense à la clé comptable relative aux dons et octrois : 2430-0010000-304748-05803-61900-016491-000000-00000-00000.** »

ADOPTÉ.

---

#### CA21 08 0504

La première période des questions du public a lieu de 19h46 à 20h04.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

#### **Monsieur Jacques Martineau, 2000, rue Decelles**

[jacques.martineau2@csmb.qc.ca](mailto:jacques.martineau2@csmb.qc.ca)

---

Qu'attendez-vous pour poser un dos d'âne sur la rue Gratton en face de l'école Cardinal-Léger? Qu'il y ait une ambulance transportant un enfant à l'intérieur à la suite d'un accident causé par un parent ou autre personne roulant trop vite?

Qu'attendez-vous pour enlever l'interdiction de stationnement le mardi et mercredi en après-midi sur la rue Decelles et la rue Gratton ainsi que son rond-point, en face de l'école? Interdire le stationnement seulement lors de la période de déneigement serait une belle solution. Assis à vos bureaux, vous n'êtes pas conscients de rien de cela. Ça pourrait être votre enfant dans l'ambulance.

*Réponse (Alan DeSousa) : Des efforts considérables ont déjà été déployés autour de l'école Cardinal-Léger. Plusieurs mesures ont été mises en place, telles qu'une consultation avec le public, une consultation avec l'école, le changement du sens de circulation des rues Decelles et Gratton, afin de permettre que les autobus scolaires puissent faire descendre les enfants sur le bon côté de la rue et ainsi minimiser le risque qu'ils soient heurtés. Ces mesures ont, certes, bouleversé la communauté, mais à ce jour, elles fonctionnent bien. Nous n'écartons pas la possibilité d'ajouter d'autres mesures permanentes d'atténuation de vitesses sur la rue Gratton, devant l'école. Si ces interventions sont jugées appropriées, elles seront réalisées en 2022.*

*Une révision des restrictions de stationnement est prévue lors des prochaines années en fonction des besoins des résidents et des besoins pour l'entretien de rue. Cette révision se fera par secteur afin d'assurer l'uniformité des restrictions de stationnement, et ainsi, la continuité des opérations d'entretien de rue. Malheureusement, nous ne pourrions intervenir « à la pièce » puisque le manque d'uniformité des restrictions de stationnement nuira aux opérations d'entretien. Nous prendrons en considération vos commentaires lors de l'analyse dans votre secteur.*

#### **Madame Jenny Lam, 3112, rue Lauriault**

[jenny\\_lam8@hotmail.com](mailto:jenny_lam8@hotmail.com)

---

How do I go about requesting a dog park in the area? There are many dogs but no safe and secure area to socialize and train them?

*Réponse (Alan DeSousa) : We have 9 dog parks across the territory of Saint-Laurent, and we have always strived to have these local services readily available to our community. We would like to add a dog park in your area. At the present time, it is more difficult to render the service because of the undergoing work by the REM. We*

*need to wait until the REM finishes their work in the area and then, if we are able to, it will be our pleasure to add a dog park near Noël-North Park.*

**Madame Nancy B, H4R 2C3**  
bonienb@gmail.com

---

Madame écrit concernant un possible changement de vignettes sur la rue Bourgoïn :

There is no parking available on the street. Is it possible to change the vignettes?

*Réponse (Alan DeSousa) : We are very sensitive to the problem that you are facing. We have asked our services to do a review of the area to see what restrictions on parking are necessary. If we are able to do so, we will be glad to and we will keep you posted.*

**Madame Émilie Lévesque, 4675, rue Vittorio-Fiorucci**  
miloche@hotmail.com

---

Je ne sais pas comment les ingénieurs civils ou peu importe qui décide, mais vous avez de la misère à déterminer si une rue peut avoir des stationnements de chaque côté ainsi qu'être une rue dans les 2 directions. La rue Vittorio-Fiorucci est dangereuse et ne fonctionne pas du tout. Ça ne passe pas à 2 voitures avec des autos stationnées à gauche et à droite. Nous devons nous trouver une place dans une entrée, se tasser, cacher la vue pour ceux qui veulent sortir de leur entrée et aussi aux enfants qui essaient de traverser. Avec la noirceur, c'est encore pire car on ne voit pas beaucoup les piétons car nous sommes occupés à éviter les voitures venant dans l'autre direction. Comment avez-vous fait pour déterminer que cette rue pouvait avoir des stationnements des 2 côtés? C'est une rue passante et une des seules pour entrer dans le Nouveau Saint-Laurent, la sécurité devait être la priorité. Tout le monde a des garages mais ne les utilise pas. C'est dangereux.

*Réponse (Alan DeSousa) : Nous comprenons que la rue Vittorio-Fiorucci ne permet pas le passage de deux voitures côte à côte lorsque le stationnement est permis des deux côtés de la rue. Afin d'assurer la circulation, nous interdisons le stationnement d'un côté de la rue en saison hivernale. Lors des autres saisons, le stationnement des deux côtés de la rue permet de ralentir la circulation automobile. Ceci étant dit, une révision des restrictions de stationnement est prévue lors des prochaines années en fonction des besoins des résidents et des besoins pour l'entretien de rue. Nous prendrons en considération vos commentaires lors de l'analyse dans votre secteur et communiquerons avec vous afin de vous informer des solutions envisageables.*

**Monsieur George Quinn, 1440, rue Ouimet, app. 39**  
georgequinn@gmail.com

---

What can the city do for the unused private swimming pool near 1440, Ouimet street full of bird feces left to rot for the last 5 years. It brings smell, mosquitoes, and diseases to the public. This is not a healthy environment.

*Réponse (Alan DeSousa) : We will ask our services to look into this matter in the next few weeks in order to contact the company that owns the property and determine a solution if a clean-up of the pool is necessary. In the past, ducks would spend the winter in or around the pool, but I haven't seen any this winter or the last.*

**Madame Jasmine Asselin**  
jasmine.asselin@videotron.ca

---

Je veux avoir le règlement concernant les aires de circulation des sorties de secours pour des maisons de ville attachées (5) et 14 personnes. Le bureau du citoyen n'a pas pu répondre.

*Réponse (Alan DeSousa) : Plusieurs critères doivent être vérifiés, tels que l'année de construction, le Code de la construction du Québec, les différents permis émis à ce jour et la configuration des espaces. Pour toutes ces raisons, un agent du service des*

*permis communiquera avec vous au cours des prochains jours et répondra à vos interrogations.*

**Madame Ines Saravia, H4L 3P8**  
isaravia@videotron.ca

---

Que compte faire le maire et le conseil afin d'aider les familles/locataires de Norgate pour vivre dans un environnement propre, ce n'est pas le cas en ce moment, car le gestionnaire ne fait pas le nécessaire pour nettoyer les immeubles qu'une fois par semaine et des fois rien du tout?

*Réponse (Alan DeSousa) : La section des inspections travaille activement auprès des gestionnaires de Norgate pour améliorer la salubrité de ce parc immobilier. Nos inspecteurs ont eu la confirmation qu'un nettoyage de toutes les aires communes de chacun des immeubles est en cours de réalisation. Par ailleurs, nous avons augmenté notre présence dans ce secteur et les résultats sont encourageants. Nous poursuivons nos efforts en ce sens.*

**Madame Stéphanie Zackarian, 3450, rue Limoges**  
stephanie.zackarian@gmail.com

---

Madame aimerait savoir qui est responsable de la synchronisation des feux de circulation dans la ville et à qui pouvons-nous faire des recommandations? Il faudrait revoir la synchronisation des feux sur le boulevard Marcel-Laurin en soirée, considérant qu'aucun feu n'est synchronisé avec le suivant. En effet, il faut s'arrêter à chaque lumière, même aux intersections qui ne sont pas achalandées (les sorties de centre médical ou d'épicerie par exemple), et ce, entre les boulevards Henri-Bourassa et Thimens. Ceci permettrait de faciliter la circulation des automobilistes en fin de soirée, comme moi, qui rentrons du travail après la période achalandée qui semble être entre 17 h et 19 h.

Félicitations au maire et aux conseillers pour votre élection ou réélection.

*Réponse (Alan DeSousa) : Merci d'avoir partagé vos observations par rapport à la synchronisation des feux sur le boulevard Marcel-Laurin. La programmation des feux est de juridiction des services centraux de la Ville de Montréal. Ceci étant dit, nos services techniques évalueront la programmation des feux afin de faire des recommandations d'amélioration à la synchronisation des feux. Remercie madame pour ces bons mots en son nom et celui de ses collègues.*

**Monsieur Mickael Zackarian, 341, rue Bleignier**  
mzackarian@alliedreit.com

---

Considérant que le chauffage à l'huile sera interdit dans 2-3 ans, la Ville va-t-elle offrir des subventions aux citoyens visés par ce changement de loi notamment afin de remplacer le système de chauffage en question?

*Réponse (Alan DeSousa) : Vous pourrez remplacer votre système de chauffage au mazout ou au gaz naturel par un nouveau fonctionnant à l'électricité. En 2023-2024, il y aura une interdiction d'installation ou de remplacement des systèmes au mazout, mais il s'agit d'une action nécessaire pour agir efficacement pour l'environnement. Un système électrique pollue 160 fois moins qu'un système au mazout. Vous pourriez bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme « Chauffez vert » du gouvernement du Québec. De plus, la Ville appuiera les ménages à plus faible revenu qui souhaitent remplacer leur système de chauffage au mazout.*

*<https://montreal.ca/articles/passer-du-mazout-lelectricite-une-solution-plus-verte-22095>*

**Monsieur Atef Hammal, 931, rue Maheu, H4M 2Y8**  
sefem.inc@gmail.com

---

Le parking des camions devant le Rona du boulevard de la Côte vertu est inacceptable. Merci de protéger notre ville du danger, la laideur et la saleté de ce parking pour camion.

*Réponse (Alan DeSousa) : Un inspecteur ira vérifier l'usage qui est fait de ce stationnement au cours des prochains jours.*

**Madame Diana Patricia Meneses Rios, 1367, boul. Alexis-Nihon, app. 304**  
dianap.meneses@gmail.com

---

I have sent a request for a Temporary Residence Visa on February 5<sup>th</sup> 2021. Application number : V338177376 and my husband V338177378. Me and my husband have valid working permits since 2019 and have been stable workers for "Ericsson Canada". The lawyers from my company have told us to contact a legal government representative from Saint-Laurent. Please refer me to the right person. I have just given birth in August 2021 and my mother's Tourist Visa was refused then (also had applied in Feb. 2021). I need my family's support at the moment and would like to understand why my Temporary Residence Visa is not being processed after 10 months.

*Réponse (Alan DeSousa) : The federal representative is Emmanuella Lambropoulos who is a member of Parliament. Her office is located at 750, boulevard Marcel-Laurin, on the first floor. I invite you to contact her but if I can do anything to help, feel free to contact my office.*

---

#### CA21 08 0505

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215369005 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réaménagement des bureaux de la Division des ressources humaines à la Mairie d'arrondissement – Soumission 21-528.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Boytech démolition inc.</b>	<b>57 602,48 \$</b>
Roland Grenier construction Itée	67 484,58 \$
Les services environnementaux Delsan A.I.M. inc.	72 204,30 \$
Nvira environnement inc.	72 736,63 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Boytech démolition inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement des bureaux de la Division des ressources humaines à la Mairie d'arrondissement, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **57 602,48 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 21-528;
- 2.- D'autoriser une dépense de **8 640,37 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **66 242,85 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA21 08 0506

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210069005 relatif à l'octroi d'un contrat pour des services professionnels de conception et de surveillance relativement à la réfection des installations aquatiques du parc Marlborough – Soumission 21-009.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
CBTEC inc.	341 889,66 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **CBTEC inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services professionnels de conception et de surveillance relativement à la réfection des installations aquatiques du parc Marlborough, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **341 889,66 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-009;
- 2.- D'autoriser une dépense de **51 283,45 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **393 173,11 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA21 08 0507

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210069006 relatif à une dépense additionnelle pour les services professionnels requis pour la conception et la préparation de plans et devis et pour la surveillance des travaux de réfection électromécaniques de la Mairie d'arrondissement - Soumission 18-016.

ATTENDU la résolution numéro CA18 080264 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2018 et octroyant à la firme Bouthillette Parizeau inc. le contrat pour le projet de réfection des équipements électromécaniques de la Mairie de l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 18-016;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour compléter les travaux requis.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de **37 447,93 \$** à la firme **Bouthillette Parizeau inc.** pour le projet de réfection des équipements électromécaniques de la Mairie de l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA21 08 0508

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213152005 relatif à une prolongation de douze mois du contrat déjà conclu avec FNX-INNOV et une indexation des taux de l'entente-cadre 19-006, le tout pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures – Soumission 19-006.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080206 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mai 2019 et concluant une entente-cadre de services professionnels avec la firme AXOR Experts-Conseils inc. (devenue FNX-INNOV) de 1 198 671,86 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 19-006.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser une prolongation de douze mois au contrat déjà conclu avec FNX-INNOV et une indexation des taux de l'entente-cadre 19-006, le tout pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0509**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215369003 relatif au renouvellement du contrat octroyé à Ascenseurs Microtec inc., pour une période de douze mois, pour l'entretien préventif des appareils de transport vertical dans les édifices de l'Arrondissement pour un montant maximal de 17 608,06 \$ - Soumission 18-16797.

ATTENDU la résolution CA18 080424 adoptée le 7 août 2018 afin d'octroyer un contrat d'un montant maximal de 44 150,40 \$, taxes incluses, à Ascenseurs Microtec inc. pour l'entretien des équipements de transport vertical des bâtiments publics de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue le dernier renouvellement autorisé par le contrat accordé.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De renouveler le contrat octroyé à **Ascenseurs Microtec inc.**, pour une période de douze mois, pour l'entretien préventif des appareils de transport vertical dans les édifices de l'Arrondissement - Soumission 18-16797;
- 2.- D'autoriser une dépense au montant maximal de **17 608,06 \$** taxes incluses;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0510**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215369004 relatif au renouvellement du contrat déjà octroyé à Entreprises L.M., pour une période de douze mois, pour l'entretien des génératrices des bâtiments publics de l'Arrondissement pour un montant maximal de 13 338,97 \$ - Soumission 18-16988.

ATTENDU la résolution CA18 080516 adoptée le 2 octobre 2018 octroyant un contrat d'un montant maximal de 53 831,30 \$, taxes incluses, à Entreprises L.M. pour l'entretien des génératrices des bâtiments publics de l'Arrondissement de Saint-Laurent pour 3 ans (2019 à 2021) – Soumission 18-16988;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue le dernier renouvellement autorisé par le contrat accordé.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De renouveler le contrat déjà octroyé à **Entreprises L.M.**, pour une période de douze mois, pour l'entretien des génératrices des bâtiments publics de l'Arrondissement pour un montant maximal de **13 338,97 \$** - Soumission 18-16988;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0511**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220037 relatif à la prolongation du contrat octroyé à Gestion AIM S.E.C pour le transport et le recyclage de métaux pour l'année 2022 - Soumission 17-727.

ATTENDU la résolution CA17 080618 adoptée le 3 octobre 2017 afin d'octroyer un contrat à Gestion AIM S.E.C pour une période de trois ans pour le transport et le recyclage de métaux, soit de 2018 à 2020;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée à l'appel d'offres 17-727;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 17-727;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue la deuxième de deux renouvellements autorisés par le contrat accordé.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat déjà octroyé à Gestion AIM S.E.C pour le transport et le recyclage de métaux pour l'année 2022;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

---

### CA21 08 0512

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220038 relatif au renouvellement du contrat octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) pour un montant maximal de 160 000 \$ pour le service de refuge pour animaux ainsi que le programme capture, stérilisation et relâche des chats errants du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2023.

ATTENDU la résolution CA19 080424 adoptée le 3 septembre 2019 octroyant un contrat à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne), pour le service de refuge pour animaux ainsi que le programme capture - stérilisation - relâche des chats errants du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2022, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans le contrat de services;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'entente de services.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De renouveler le contrat octroyé à la **Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)** pour le service de refuge pour animaux ainsi que le programme capture, stérilisation et relâche des chats errants du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2023;
- 2.- D'autoriser une dépense au montant maximal de **160 000 \$**;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

### CA21 08 0513

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216275009 relatif à une subvention au Club de karaté Kio St-Laurent inc.

ATTENDU que le Club de karaté Kio St-Laurent inc. offre une programmation récréative et compétitive aux Laurentiens et que depuis 2020, le club recrute du personnel additionnel pour réaliser son offre de service à la communauté;

ATTENDU que l'Arrondissement soutient financièrement les clubs sportifs accrédités et que ce soutien est essentiel afin d'assurer l'offre de services à la population laurentienne;

ATTENDU qu'en soutenant les organismes sportifs de Saint-Laurent, l'Arrondissement contribue aux saines habitudes de vie de ses citoyens en soutenant les axes d'interventions prioritaires de la *Politique du sport et de l'activité physique* laquelle fait partie intégrante du Plan d'action *Montréal physiquement active*, telle que la valorisation de la pratique sportive et ses événements ainsi que la promotion et la communication d'un mode de vie physiquement actif.

Proposé par le conseiller Aref Salem;



Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 21 882 \$ au Club de karaté Kio St-Laurent inc.;
- 2.- D'autoriser le directeur de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer la convention de contribution à cet effet;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0514**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216275007 relatif à l'approbation d'un addenda prolongeant jusqu'au 31 décembre 2021, le Protocole d'entente pour l'utilisation des plateaux sportifs, le Bail pour l'utilisation des jardins communautaires ainsi que le Bail pour l'utilisation des espaces situés au centre sportif, à l'aréna du Cégep de Saint-Laurent et autorisant une dépense maximale de 90 000 \$, taxes incluses, pour la location des installations aquatiques et des gymnases du Cégep de Saint-Laurent, pour notre programmation 2021, en vertu de la tarification en vigueur.

ATTENDU la grille de tarifs liée à la location des installations et plateaux sportifs du Cégep Saint-Laurent, effective depuis la saison 2015-2016;

ATTENDU que le coût total prévu pour l'année 2021 est d'un maximum de 90 000 \$, taxes incluses, et que cette somme ne tient pas compte de la location des heures de glace requise dans le cadre du projet de rénovation de l'Aréna Raymond-Bourque.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver un addenda prolongeant jusqu'au 31 décembre 2021 le Protocole d'entente pour l'utilisation des plateaux sportifs, le Bail pour l'utilisation des jardins communautaires ainsi que le Bail pour l'utilisation des espaces situés au centre sportif, à l'aréna du Cégep de Saint-Laurent;
- 2.- D'autoriser une dépense maximale de 90 000 \$, taxes incluses, pour la location des installations aquatiques et des gymnases du Cégep de Saint-Laurent, pour la programmation 2021, en vertu de la tarification en vigueur;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0515**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216275008 appuyant le projet du Cégep de Saint-Laurent pour la construction d'un nouveau bloc sportif comprenant un gymnase double et le projet du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'aménagement d'une surface synthétique extérieure à l'école au Trésor-du-Boisé afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur et visant à conclure une entente de services avec le Cégep de Saint-Laurent et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys dans le cadre de ces deux projets afin que ces derniers soient accessibles à l'ensemble de la population.

ATTENDU que le comité exécutif prévoit adopter une résolution le 15 décembre 2021 (sommaire décisionnel 1214815006) afin d'appuyer les projets des centres de services scolaires, commissions scolaires, établissements d'enseignement privé, collèges et universités afin que ces derniers puissent soumettre une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRES);

ATTENDU que le projet consiste en la construction d'un bâtiment incluant un gymnase double de niveau collégial, ligné pour la pratique sportive multidisciplinaire, ainsi que des espaces tels que vestiaires et rangements;

ATTENDU qu'afin que les institutions scolaires puissent remplir les conditions du programme du ministère, une résolution du conseil d'arrondissement et une résolution du comité exécutif sont requises;

ATTENDU que la totalité des coûts de construction est assumée par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et le Cégep de Saint-Laurent;

ATTENDU que les sommes requises pour l'utilisation des installations scolaires par l'Arrondissement seront déterminées suivant la signature des ententes et proviendront du cadre budgétaire dans les années à venir.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'appuyer le projet du Cégep de Saint-Laurent pour la construction d'un nouveau bloc sportif comprenant un gymnase double et le projet du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'aménagement d'une surface synthétique extérieure à l'école au Trésor-du-Boisé afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;
2. De s'engager à conclure une entente de services avec le Cégep de Saint-Laurent et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys dans le cadre de ces deux projets afin que ces derniers soient accessibles à l'ensemble de la population;
3. D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0516**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210069007 autorisant la signature d'une permission d'analyses et d'exonération de responsabilité du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, dans le cadre des études d'avant-projets nécessaires à la réalisation du projet de pôle communautaire et scolaire Jules-Poitras.

ATTENDU la résolution CA21 080455 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 octobre 2021 et approuvant l'entente bipartite entre le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) et l'arrondissement de Saint-Laurent (Arrondissement) concernant la construction d'une école primaire et le développement du pôle Jules-Poitras dans le quartier Chaméran;

ATTENDU que la signature d'une permission d'analyses et d'exonération de responsabilité du CSSMB est nécessaire afin lui de permettre de procéder aux études d'avant-projet requises pour la réalisation du projet de pôle communautaire et scolaire Jules-Poitras avant que ne soit conclue la « Promesse »;

ATTENDU que l'Arrondissement autorise le CSSMB à procéder notamment, sur le lot 1 985 247, à des forages environnementaux et géotechniques ainsi qu'à des relevés d'arpentage;

ATTENDU que le CSSMB dégage la Ville de Montréal et l'Arrondissement de toute responsabilité et de tout dommage pouvant résulter des analyses à être réalisées en conformité avec la présente permission;

ATTENDU que la signature de la permission et d'exonération de responsabilité est sans coût pour l'Arrondissement et que l'ensemble des frais de réalisation des études d'avant-projets requises par le CSSMB sont à la charge de ce dernier.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la signature d'une permission d'analyses et d'exonération de responsabilité du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, dans le cadre des études d'avant-projets nécessaires à la réalisation du projet de pôle communautaire et scolaire Jules-Poitras.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0517**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299022 relatif à un don à l'organisme Éducation Plus en soutien à sa mission auprès des jeunes de Saint-Laurent pour l'année 2021.

ATTENDU que, selon la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* actuellement en vigueur, les écoles de Saint-Laurent sont admissibles à un don maximum de 300 \$ pour soutenir des initiatives et des projets scolaires.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'organisme Éducation Plus en soutien à sa mission auprès des jeunes de Saint-Laurent pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0518**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299023 relatif à une contribution financière aux Chevaliers de Colomb Conseil 3050 St-Laurent en soutien à l'organisation de divers événements pour l'année 2021.

ATTENDU que, selon la *Politique de soutien et reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* actuellement en vigueur, les clubs de service et d'entraide de Saint-Laurent sont éligibles à un soutien financier de 500 \$ par année.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 500 \$ aux Chevaliers de Colomb Conseil 3050 St-Laurent en soutien à l'organisation de divers événements pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0519**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299024 relatif à une demande de subvention au Cercle de Fermières de St-Laurent en soutien à ses activités régulières pour l'année 2021.

ATTENDU que le Cercle de fermières de Saint-Laurent est partenaire et est une association de loisirs culturels accréditée par l'Arrondissement de Saint-Laurent.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 500 \$ au Cercle de Fermières de St-Laurent pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0520**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214054009 autorisant une dépense dédiée à l'achat et la distribution de biens dans le cadre d'activités promotionnelles, protocolaires et lors d'événements organisés à l'intention de ses citoyens, de ses partenaires et de ses employés de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour l'année 2022.

ATTENDU que l'Arrondissement organise des événements ayant pour objectif de rendre hommage, de valoriser ou de remercier ses citoyens, ses partenaires ainsi que ses employés tout au long de l'année;

ATTENDU que l'Arrondissement, soucieux d'entretenir des liens étroits et de développer un fier sentiment d'appartenance auprès de ses membres, de son personnel et de sa population, offre dans le cadre de certains de ces événements des objets promotionnels ou corporatifs;

ATTENDU que l'Arrondissement organise et participe, à l'occasion, des événements protocolaires visant à accueillir des délégations officielles, lesquelles nécessitent un décorum bien établi.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 43 000 \$ pour l'achat et la distribution de biens dans le cadre d'activités promotionnelles, protocolaires et lors d'événements organisés à l'intention de ses citoyens, de ses partenaires et de ses employés, pour l'année 2022;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0521**

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1213984015).

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 30 septembre et le 17 novembre 2021, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0522**

Le règlement numéro 878-48 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière afin d'en modifier son article 61.7 concernant les opérations de déneigement est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1213679006).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 5 octobre 2021, le projet de règlement numéro 878-48 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière a été présenté et déposé (CA21 080476);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Jacques Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro 878-48 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière (CA21 080477);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro 878-48 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0523**

Le projet de règlement numéro RCA21-08-5 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et décréter les cotisations pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1212839009).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer le projet de règlement numéro RCA21-08-5 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord et décréter les cotisations pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0524**

La conseillère Annie Gagnier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé d'adopter le règlement numéro RCA21-08-5 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord.

(1212839009 – RCA21-08-5)

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0525**

Le projet de règlement numéro RCA21-08-6 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022, est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1212839011).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer le projet de règlement numéro RCA21-08-6 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0526**

La conseillère Annie Gagnier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé d'adopter le règlement numéro RCA21-08-6 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2022.

(1212839011 – RCA21-08-6)

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0527**

Le projet de règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1212839012).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer le projet de règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0528**

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé d'adopter le règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs.

(1212839012 – RCA22-08-1)

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0529**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214041 relatif à la titularisation de Shawn Hennessey au poste de plombier à la Section de l'entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'un poste de plombier à la Section de l'entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Shawn Hennessey (matricule: 100286170), employé col bleu, au poste de plombier à la Section de l'entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent (Poste : 85523 - Emploi : 601720 - SBA : XX8600 - Centre d'opération 304741 - Groupe de traitement 017 des cols bleus). La titularisation prend effet rétroactivement au 16 octobre 2021.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0530**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214043 relatif à la création d'un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU le décès d'un employé titulaire col bleu;

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De créer un poste permanent de préposé aux travaux et à l'entretien (Poste : à créer – Emploi : 611720 – SBA : XX8600 – Groupe de traitement 003) à la section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics et de réduire de 1872 heures, la banque d'heures de chauffeur de véhicules motorisés C (emploi : 600190 – SBA : 293447 - Groupe de traitement 007 - clé comptable 304736-03101).
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0531**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214044 relatif à la nomination de Marc-Olivier Boucher au poste de contremaître métiers, à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'un poste de contremaître métiers, à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics a été laissé vacant à la suite du départ de son titulaire;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de contremaître métiers, à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics;

ATTENDU qu'un concours de recrutement à l'interne et à l'externe s'est tenu sous la juridiction du Service des ressources humaines (SLA-21-CONC-213480-43833) et que plusieurs affichages ont été réalisés afin de procéder au comblement de ce poste. Le dernier s'est terminé le 7 septembre 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Marc-Olivier Boucher (matricule 100016894) au poste de contremaître métiers (poste : 43833 – emploi : 213480 – SBA : 266192), à la Section entretien des bâtiments et conciergerie de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent. Sa nomination entre en vigueur rétroactivement au 13 novembre 2021.

Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la *Politique de rémunération des cadres*.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0532**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214045 relatif à la nomination de Dehily Hernandez Ortega au poste permanent d'agent de bureau à la Section soutien général de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent d'agent de bureau à la Section soutien général de la Direction des travaux publics a été laissé vacant à la suite du départ de son détenteur;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste permanent d'agent de bureau (poste : 70988 – emploi : 792820 – SBA : 298631) à la Section soutien général de la Direction des travaux publics;

ATTENDU l'affichage effectué du 22 juin au 7 juillet 2021 (concours: SLA-21-VACA-792820-70988) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Dehily Hernandez Ortega (matricule 100096548) au poste permanent d'agent de bureau (poste : 70988 – emploi : 792820 – SBA : 298631) à la Section soutien général de la Direction des travaux publics, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Sa nomination permanente est rétroactive au 13 novembre 2021.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0533**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214046 relatif à la titularisation de François Séguin au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de François Séguin (matricule: 100012445), employé col bleu, au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent (Emploi : 611720 - SBA : 265385 - Centre d'opération 304727 - Groupe de traitement 003 des cols bleus). La titularisation prend effet rétroactivement au 6 novembre 2021.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0534**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214047 relatif à la titularisation de Christopher Brochu Lavoie au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Christopher Brochu Lavoie (matricule: 100014682), employé col bleu, au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent (Emploi : 611720 - SBA : 265385 - Centre d'opération 304727 - Groupe de traitement 003 des cols bleus). La titularisation prend effet rétroactivement au 6 novembre 2021.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0535**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214048 relatif à la titularisation de Alexandru Lixente au poste d'électricien feux de circulation à la Section de l'éclairage et de l'électricité de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'un poste d'électricien feux de circulation est devenu vacant à la suite d'un départ à la retraite;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Alexandru Lixente (matricule 100295400), employé col bleu, au poste d'électricien feux de circulation à la Section de l'éclairage et de l'électricité de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent (Poste : 40905 – Emploi : 602210 - SBA : 265419 - Centre d'opération 304742 - Groupe de traitement 020 des cols bleus). Cette titularisation prend effet rétroactivement au 13 novembre 2021.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0536**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214050 relatif à la titularisation de Maxime Lachapelle au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



D'entériner la titularisation de Maxime Lachapelle (matricule 100015635), employé col bleu, au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent (Emploi : 611720 - SBA : 265384 - Centre d'opération 304726 - Groupe de traitement 003 des cols bleus). La titularisation prend effet rétroactivement au 13 novembre 2021.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0537**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214051 relatif à la nomination de Ishtyack Subratty au poste permanent d'agent de communications sociales à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent d'agent de communications sociales a été laissé vacant à la suite du départ à la retraite de son détenteur;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste permanent d'agent de communications sociales (poste : 33844 – emploi : 706310 – SBA : 266162) à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;

ATTENDU l'affichage du poste du 7 au 13 septembre 2021 (concours: SLA-21-VACA-706310-2).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer Ishtyack Subratty (matricule 100072531) au poste permanent d'agent de communications sociales (poste : 33844 – emploi : 706310 – SBA : 266162) à la Section du service à la clientèle de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Sa nomination permanente est rétroactive au 6 novembre 2021.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0538**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213984016 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 28 novembre 2021 au 5 mars 2022.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement, ses amendements et les règles de procédures applicables.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le conseiller Jacques Cohen à titre de maire suppléant pour la période du 28 novembre 2021 au 5 mars 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0539**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213768018 relatif à la nomination du président, du vice-président et des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2022 et 2023.

ATTENDU l'assermentation des élus formant le nouveau Conseil d'arrondissement le 18 novembre 2021;

ATTENDU que toute fonction particulière après cette date relevant du Conseil d'arrondissement doit faire l'objet d'une résolution du Conseil d'arrondissement pour faire renouveler ou débiter la rémunération attachée à la fonction;

ATTENDU que le mandat des quatre membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2021;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 15 du règlement numéro RCA03-08-0001 constituant un Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'en vertu du règlement numéro RCA03-08-0004 le modifiant, le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé de deux membres du Conseil et de quatre membres choisis parmi les résidents de l'Arrondissement;

ATTENDU qu'une rémunération de 200 \$ par présence sera octroyée au vice-président, soit la même rémunération que les membres citoyens.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De nommer les deux personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat couvrant la période du 23 novembre 2021 au 31 décembre 2022 :
  - Monsieur Jacques Cohen, conseiller d'arrondissement : président du Comité consultatif d'urbanisme;
  - Monsieur Aref Salem, conseiller de ville : vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.
- 2.- De prévoir un substitut, en cas d'absence du vice-président, et ce, uniquement pour la période comprise entre le 23 novembre 2021 au 31 décembre 2022 et de nommer à cet effet, madame Annie Gagnier à titre de vice-présidente substitut.
- 3- De nommer les deux personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 :
  - Madame Annie Gagnier, conseillère d'arrondissement : présidente du Comité consultatif d'urbanisme;
  - Madame Vana Nazarian, conseillère de ville : vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme.
- 4.- De nommer les quatre personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat couvrant la période du 23 novembre 2021 au 31 décembre 2023 :
  - Madame Rita Goche, citoyenne
  - Madame Suzane Lasnier, citoyenne
  - Madame Mireille Shebib-Aubé, citoyenne
  - Monsieur Andréas Dimakopoulos, citoyen
- 5.- De verser aux membres citoyens et au vice-président(e) la somme de 200 \$ par présence aux séances du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0540**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1212839013 relatif à la désignation d'un représentant de l'Arrondissement pour siéger sur le conseil d'administration de la « Société de développement commercial La Zone Décarie Nord ».

ATTENDU la constitution de la Société de développement commercial (SDC) « La Zone Décarie Nord » le 8 août 2017;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et du *Règlement sur les Sociétés de développement commercial*, le conseil d'arrondissement doit désigner parmi ses élus ou ses fonctionnaires une personne qui sera membre du conseil d'administration de la SDC;

ATTENDU que monsieur Sylvain Foulon agit à titre de commissaire au développement économique – développement durable chez « Développement économique Saint-Laurent » (DESTL).

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De désigner, monsieur Sylvain Foulon, commissaire au développement économique – développement durable chez « Développement économique Saint-Laurent » (DESTL), à titre de

représentant de l'Arrondissement pour siéger sur le conseil d'administration de la « Société de développement commercial La Zone Décarie Nord ».

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0541**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213984014 afin de prendre acte du calendrier des proclamations pour l'année 2022.

ATTENDU qu'à chaque année, les élus de l'Arrondissement endossent diverses causes qui leur tiennent à cœur;

ATTENDU leur désir de vouloir partager leur engagement à celles-ci avec la population laurentienne;

ATTENDU que le présent calendrier est soumis à titre informatif et peut faire l'objet de modification.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte du calendrier des proclamations pour l'année 2022 et d'en permettre la modification, si nécessaire.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0542**

##### **La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21h16**

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

Le **conseiller Aref Salem** tient à remercier les électeurs de son district pour leur confiance et souligne quelques réalisations faites avant la campagne électorale qui n'ont peut-être pas eu toute l'attention méritée. Ainsi, il fait mention de l'adoption du Plan d'urgence climatique, de la subvention mise sur pied pour l'achat de produits hygiéniques écoresponsables à l'Arrondissement, du travail fait pour la trousse d'urgence pour les citoyens qui vient aussi avec une petite subvention, la mise en place d'un nouveau programme de compostage pour les immeubles de 5 logements et plus, et souligne que l'Arrondissement est le seul arrondissement à Montréal où il y a eu réduction de la collecte des ordures d'une fois par semaine à une aux 2 semaines. Il témoigne d'une importante réduction de tonnes de déchets domestiques, et ce, malgré une augmentation de la population.

M. Salem prend plaisir à souligner que la statue de Ken Dryden devrait revenir à l'Arrondissement d'ici quelques semaines et sera installée dans l'aréna Raymond-Bourque à la fin de la rénovation de l'édifice. Il transmet ses remerciements à Ivanhoé Cambridge pour ce don inestimable.

Il fait remarquer que le budget d'arrondissement, voté ce soir, sera versé au budget de la Ville de Montréal dans quelques jours et dit souhaiter que la Ville n'augmente pas les taxes de plus de 2%, tel que promis lors de la campagne électorale. Il ajoute que les arrondissements sont fortement sollicités par la Ville de Montréal et que cette dernière devrait penser un peu plus aux arrondissements lors de la convection du budget annuel. À titre d'exemple, la signature des conventions collectives, qui sont de prérogative de la Ville de Montréal et où les arrondissements ne prennent pas part aux négociations, mais où ces derniers en subissent toutes les conséquences.

En terminant, il ajoute qu'enfin, la vaccination pour les enfants de 5 à 11 ans prend son envol et les choses vont plutôt bien pour la population avec un taux variant de 75% à 80%. Cependant, la crainte d'une possible 5<sup>e</sup> vague est toujours présente surtout quand on sait que ce qui se passe en Europe, sur le plan pandémique, se retrouve généralement chez nous dans les 30 jours. Il faut en finir avec la vaccination pour enfin retrouver une vie normale.

La **conseillère Annie Gagnier** tient à souligner la très grande générosité de Madame Michèle D. Biron pendant la campagne électorale, tant par ses conseils, anecdotes, idées ou tout simplement sa présence et se dit très humble de la remplacer. Également, elle tient à remercier ses nouveaux collègues pour leur aide tout au long de la campagne et ajoute avec humour que, bien malgré elle, elle a développé un goût pour le porte-à-porte et les gens qu'elle a rencontrés durant la campagne.

Le **conseiller Jacques Cohen** dit un gros merci pour les électeurs de son district pour le soutien et la confiance témoignés par le vote de la dernière élection.

Il offre ses meilleurs souhaits pour la fête de Hanoukka qui sera célébrée par la communauté juive de Saint-Laurent et qui débute le 28 novembre prochain.

Enfin, il transmet ses hommages à madame Michèle D. Biron et à monsieur Francesco Miele ceux-ci n'ayant pas calculé leur encouragement à notre égard et ont fait preuve de tant de sagesse au cours des quatre dernières années. Il souligne que leur présence rassurante lui manque déjà.

Le **maire Alan DeSousa** tient à remercier les nouveaux élus.es pour leur présence à ce nouveau conseil d'arrondissement et il souligne également le fait que madame Vana Nazarian a passé toute la séance avec nous, en vidéoconférence, et ce, malgré toutes les exigences générées par l'arrivée de sa charmante fille qui est née il y a quelques semaines à peine.

Il termine en transmettant ses meilleurs souhaits à la communauté juive pour les fêtes de Hanoukka.

---

**CA21 08 0543**

**Deuxième période de questions du public**

La deuxième période des questions du public débute à 21h27.

Aucune question n'a été posée.

---

**CA21 08 0544**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21h28.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2021.

---